



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

14 AVR. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge

Obl
N° d
cont
siège
local



23055164

N° d'entreprise : 0476 460 931

Nom

(en entier) : **Bureau Van Hecke et Associés**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Dieweg 49A – 1180 Bruxelles****Objet de l'acte : transfert de siège social**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 avril 2023 :

[...]

Première délibération

Le Président indique que le contrat de bail conclu par la société prend fin en date du 14 avril 2021, de sorte que la société est appelée à libérer les lieux qu'elle occupe actuellement.

Ce déménagement nécessite un transfert du siège social de la société afin d'éviter que ce siège social demeure à 1180 Bruxelles, Dieweg, 49A, dans un immeuble inoccupé par la société.

Par conséquent, il est décidé de déplacer le siège social à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 343.

Cette décision prend effet immédiatement.

Deuxième délibération

A l'unanimité, les administrateurs donnent mandat à l'avocat Monsieur Christophe HOOGSTOEL, dont le cabinet est situé à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 235 (9ème étage), ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats 'AB LEGAL', dont les bureaux sont établis à la même adresse, chacun d'eux pouvant agir seul ou conjointement, mais avec pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir au nom et pour le compte de la société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors du présent conseil d'administration et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire, la société promettant ratification.

[...]

Christophe Hoogstoel,
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).